

Laboratoire Ax Bio Océan

Siège Social : 31 avenue des Allées PAULMY – 64100 BAYONNE Tel : 05.59.59.07.14

INFORMATION AUX MEDECINS: PRESCRIPTION GROUPE SANGUIN

Le 29 juillet 2019

Cher confrère,

L'arrêté ministériel du 15 Mai 2018 fixe les nouvelles conditions de réalisation des analyses des **groupes sanguins** :

« La détermination du phénotypage érythrocytaire est effectuée sur la base d'une seule réalisation sur un seul échantillon sanguin. » « Par dérogation, dans le cadre d'un contexte transfusionnel avéré, une seconde détermination est faite par le laboratoire de biologie médicale du site présumé de délivrance ou par un laboratoire de biologie médicale dont le système permet une transmission électronique des données d'identification du patient et des résultats au site de délivrance »

Pour toute prescription de groupe sanguin, une seule détermination doit être réalisée (sans délivrance de carte de groupe sanguin).

Notre laboratoire réalise l'envoi des résultats des groupes sanguins par voie électronique aux EFS: **nous pouvons réaliser une seconde détermination et délivrer une carte de groupe sanguin si le contexte transfusionnel avéré le justifie.**

Dans cette circonstance clinique particulière et afin de répondre à votre demande, merci de stipuler clairement sur vos prescriptions relatives à la réalisation d'un groupe sanguin :

1^{ère} et 2^{ème} détermination + la mention : « Contexte transfusionnel avéré ».

Confraternellement,

Les biologistes du laboratoire AX BIO OCEAN

Pour une réalisation de groupe sanguin et de RAI, nous vous rappelons qu'une copie d'un document officiel d'identité comportant une photographie est impérative (carte nationale d'identité, passeport) pour répondre aux impératifs d'identito-vigilance (nom de naissance, premier prénom d'état civil, date de naissance et sexe)